

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : Mrs BERNE Jean-Louis, DEVILLE Thierry, FABROL Frédéric, ROUSSEL Cédric, VALLESPI Joachim, VENTURI Rémi et Mmes DHERBECOURT Muriel, PEYRO Brigitte, SORET Mariève,

**Absents** : Mrs GOISBAULT Valentin, NAVATEL Christophe et Mmes LEBAIL Jessica, TRIDOT Julie

**Procurations** : Mr DELCROIX Yves à Mr ROUSSEL Cédric,  
Mme VILAR Géraldine à Mr VALLESPI Joachim

Présence de Madame PUECH Mylène, secrétaire générale.

Monsieur le maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Madame DHERBECOURT Muriel

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2018 par les membres du conseil municipal : unanimité

### **1- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET D'UN ENTREPOT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°56 du 06 septembre 2018 fixant l'implantation de la future école sur la parcelle cadastrée C 600.

Considérant qu'il s'agit d'un projet structurant sur la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière pour la construction et l'aménagement d'un nouveau groupe scolaire et d'un entrepôt technique

Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 677 300 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- Demander une aide au conseil Départemental pour la construction et l'aménagement d'un nouveau groupe scolaire et d'un entrepôt technique d'un montant estimatif de 3 677 300 euros HT. € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Madame DHERBECOURT précise qu'un certain nombre de subventions vont être demandées aux divers organismes et collectivités, ces subventions viendront en déduction du coût global au même titre que les différentes opérations de vente de terrains prévues.*

*Elle rajoute également que des pistes sur des dossiers innovants seront recherchées telles que des économies d'énergies, tout cela pour permettre d'avoir un nouvel établissement aux normes tout en limitant l'impact sur la fiscalité locale.*

*Vote pour : unanimité*

## **2- Modification promesse de vente avec Nexity**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°61-2016 du 05 octobre 2016 approuvant la promesse de vente au profit de Nexity ainsi que la délibération n°56 du 06 septembre 2018 fixant l'implantation de la future école.

Considérant que l'implantation de la nouvelle école a été validée par le conseil municipal sur la parcelle cadastrée C 600, Monsieur le Maire explique que, par conséquent, la société Nexity souhaite se acquérir l'ensemble de la zone UD de la parcelle C2763 située aux Perrières.

Monsieur le Maire précise que la démolition des bâtiments présents sur le terrain ainsi que l'intégralité de l'aménagement notamment les zones de stationnements seront à la charge de Nexity.

Considérant les modifications d'implantation des projets, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le nouveau projet de promesse unilatérale de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Monsieur le Maire rappelle les contraintes liées à l'Etat et propose donc de vendre l'intégralité de la zone UD.*

*Madame DHERBECOURT Précise que ce point fera l'objet d'un rendez-vous chez le notaire pour signer la nouvelle promesse.*

*Madame SORET demande si cette procédure ne doit pas faire l'objet d'un appel d'offre. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une vente de terrain.*

*Vote pour : unanimité*

## **3- Renouvellement de la clé « top remplissage » utilisée par les agriculteurs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une clé de la station a été remise à chaque agriculteur devant se servir de la station « top remplissage » ainsi que la délibération n°45/2013 en date du 27 septembre 2013 fixant à 20 euros le renouvellement de celle-ci en cas de perte.

Monsieur le Maire indique au conseil que le coût de reproduction de cette clé est aujourd'hui de 30 euros.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Fixer à 30 euros le renouvellement de la clé de la station « top remplissage ».

*Monsieur DEVILLE explique que le problème est le prêt de clé.*

*Monsieur VENTURI demande s'il est possible de fixer le prix de la clé à 50 ou 100 euros. Monsieur le Maire répond que la mairie ne doit pas faire de bénéfice.*

*Vote pour : unanimité*

## **4- Rapport annuel SICTOMU**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 du SICTOMU relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets.

Il est proposé au conseil de valider ce rapport.

*Vote pour : unanimité*

### **Points divers**

#### Copropriété « la garrigue »

*Monsieur le Maire explique les différents échanges avec les copropriétaires de la Garrigue et précise que des solutions devraient être apportées afin de mettre un terme à cette copropriété.*

### **Questions diverses**

#### Réunion PLU

*Monsieur VENTURI demande des renseignements sur la réunion avec les PPA (personnes publiques associées) et notamment quels seront les axes présentés. Monsieur le Maire répond que les documents présentés seront les mêmes que ceux présentés lors de la réunion publique.*

**La séance est levée à 19h20**